Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20231127-DELIB1052023-DE

SmVSA
SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 27 Novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Novembre à 14 heures 00 s'est réuni le Comité Syndical, à Ste Radégonde des Noyers, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 08/15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	GELOT Jean-Marie	MAILLE
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 11/14	METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	BRODU Léone	STE GEMME LA PLAINE (Suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 13/22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	MAROT Roger	LONGEVES
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (Suppléant)
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
	RIDEAU Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20231127-DELIB1052023-DE

Total délégués présents : 36/64			
Pouvoirs	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. GUITHON Jacky
	CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. CHARPENTIER Arnaud
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	à M. GATINEAU Dominique
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	à M. BOULARD Stéphane
	BARREAU Laurent	CEZAIS	à Mme LESAUVAGE Ghislaine
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE	à M. GUENION Christian
Total représentés : 07/64			
Excusés	GALLIAN Roland	LA GREVE/LE MIGNON	
	GIRARD Laurence	LA CHATAIGNERAIE	
Total présents et représentés : 43/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – DELIB N°105 CS DU 27-11-2023

L'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 5-1 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la création dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 10 000 habitants et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, d'une **C**ommission **C**onsultative des **S**ervices **P**ublics **L**ocaux (**CCSPL**).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux doit être consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs.

Le SmVSA dispose aujourd'hui de deux délégations de services publiques, une pour les réserves de substitution du bassin de la Vendée et une pour celle des Autizes.

Conformément à l'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année N-1 et de soumettre celui-ci à l'assemblée délibérante.

La CCSPL s'est tenue le 18 octobre 2023. Ses conclusions ont été transmises aux membres de l'assemblée et présentées en séance.

Les rapports d'activités annuels du délégataire peuvent être transmis aux membres du Comité Syndical sur demande.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20231127-DELIB1052023-DE

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité se prononce favorablement sur les rapports d'activités 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les DSP des réserves de la Vendée et des Autizes.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER

Signé électroniquement par : Arnaud Charpentier
Date de signature : 11/12/2023
Qualité : Président du Synd Mixte Vendée Sèvre Autizes